

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-quatre,

Le jeudi 22 février à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 15/02/2024

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Déborah DUBUIS, Benoit GOUBAND, David JARRY, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Myriam COUTANCEAU, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU Guy NOGRET (pouvoir à Jean-Jacques GROLLEAU).

Mme BODIN Christelle a été élue secrétaire de séance.

N° 2024-014 Loyer Association MAM Chiron Patapon

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'un point a été fait sur les tarifs pratiqués dans les Maisons d'Assistantes Maternelles des alentours.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du maire et à l'unanimité :

FIXE la location du bâtiment sis 11 allée Ernest Perochon 79240 LARGEASSE à l'Association CHIRON PATAPON pour un loyer de 150,00 € (cent cinquante euros) par mois pendant 3 ans puis à partir de la 4^{ème} année à 300 € (trois cents euros) par mois.

AUTORISE Le maire à signer le contrat de location.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 22 février 2024

Secrétaire de séance
Christelle BODIN

Le Maire
Jean-Jacques GROLLEAU

